



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°30
Réunion du 4 avril 2024

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

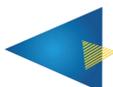
**GUIDE
DU
CLUB**

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
? 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)</u>	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
? 1 ^{er} demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1 ^{er} vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 ^{ème} vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00 €
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
? Justificatif de licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Appels réglementaires	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
• Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23.1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
• Forfait général	180,00 €
• Forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
• Phase Éliminatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 29/03/2024 au 04/04/2024					
Dossier N°551	29/03/2024	500622	ST CLOUD FC	Forfait avisé hors délais : COUPE U18 du 31/03/2024 – n°28045130 CLICHY S/SEINE 1 / ST CLOUD FC 1	La 3CD prend note du forfait avisé hors délais en COUPE U18 du club de ST CLOUD FC 1. Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de CLICHY S/SEINE 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°552	29/03/2024	500638	VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92	Forfait avisé hors délais : U18F à 8 du 30/03/2024 - n°27460194 GARENNE COLOMBES AF 1 / VILLENEUVE LA GARENNE 1	VILLENEUVE LA GARENNE 1 : -1 point (0 but) GARENNE COLOMBES AF 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe VILLENEUVE LA GARENNE 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°553	30/03/2024	500748	VANVES STADE	Forfait avisé : U16 D5 poule C du 07/04/2024 - n°27785748 SURESNES JS 23 / VANVES STADE 23	VANVES STADE 23 : -1 point (0 but) SURESNES JS 23 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe VANVES STADE 23 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°554	01/04/2024	519111	FONTENAY AUX ROSES	Doublon de match le dimanche 7 avril à 09h30 : ANCIENS D2 du 07/04/2024 - n°25921075 FONTENAY AUX ROSES 31 / ACBB 31 ANCIENS D5 du 07/4/2024 - n°27097349 FONTENAY AUX ROSES 32 / METRO PARIS SUD 31	Suite à un doublon de match pour le club de FONTENAY AUX ROSES, la 3CD décide que la rencontre ci-dessous se jouera à 09h00. ANCIENS D2 du 07/04/2024 - n°25921075 FONTENAY AUX ROSES 31 / ACBB 31 et Décide que la rencontre ci-dessous se jouera à 11h00. ANCIENS D5 du 07/4/2024 - n°27097349 FONTENAY AUX ROSES 32 / METRO PARIS SUD 31

Dossier N°555	02/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de EPSIDIS : COUPE FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28045375 ORANGE ISSY 3 / EPSIDIS 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Foot Entreprise du club d'EPSIDIS. Forfait non avisé de l'équipe EPSIDIS 1 Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais arbitrage à la charge de EPSIDIS Le club de ORANGE ISSY 3 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°556	02/04/2024		3CD	U18 D3 du 04/04/2024 - n°25947296 ISSY LES MOULINEAUX FC 23 / CSM CLAMART FOOT 21	Suite à une erreur administrative, la 3CD reporte la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission.
Dossier N°557	03/04/2024		3CD	Réception Extrait PV de la commission disciplines seniors du 26.03.2024 et transmis l'information au Club d'Issy les Moulineaux le 02/04/2024 décidant de : - Sanctionne l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC 3 de 3 (trois) matchs de suspension ferme de terrain en Seniors D5. Les rencontres devront se dérouler en dehors de la commune d'Issy Les Moulineaux. SENIORS D5 poule B du 03/03/2024 - n°25925352 ISSY LES MLX FC 3 / CHATILLONNAIS SCM 2	Suite au retour de la commission de disciplines Seniors, nous informant de la sanction de 3 matchs de suspension sur la ville d'Issy Les Moulineaux, La 3CD prend note et informe le club d'Issy Les Moulineaux que cette sanction prend effet à compter du lundi 8 avril 2024.
Dossier N°558	03/04/2024		3CD	U18 D1 du 07/04/2024 – n°25947016 GENNEVILLIERS CSM 21 / ASNIERES FC 21	Suite au retour de la C.D.P.M.E, La 3CD reporte la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission.
Dossier N°559	03/04/2024	528217	ARARAT ISSY	Forfait avisé : ANCIENS +45ans du 07/04/2024 - n°27160687 ARARAT ISSY 32 / MONTROUGE FC 92 31	ARARAT ISSY 32 : -1 point (0 but) MONTROUGE FC 92 31 : 3 Points (5 buts) 2eme Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ARARAT ISSY 32 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°560 FOOT EDUCATIF	02/04/2024		3CD	Forfait non avisé : U13 Label du 23/03/2024 - n°27516754 COURBEVOIE SPORTS 1 / CHATILLONNAIS SCM 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Label de CHATILLONNAIS SCM 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°561	04/04/2024	581476	FUTSAL CHAVILLE	Indisponibilité du gymnase le 21 avril, demande d'avancer le match au 14/04/2024 : FUTSAL U15 du 21/04/2024 – n°27876287 ASF CHAVILLE 92 1 / ASNIERES FUTSAL 92	Suite à l'indisponibilité du gymnase de CHAVILLE FUTSAL le 21/04/2024, La 3CD décide d'AVANCER la rencontre au 14 AVRIL 2024.

Dossier N°562	04/04/2024		3CD	Futsal U13 du 02/03/2024 -n°27604909 NEUILLY FC 1 / FBA 1	Suite à une erreur administrative, la 3CD annule l'amende de 30€ "forfait non avisé" du club de NEUILLY FC 1 mis sur le PV 3CD du 21/03/2024. pour l'attribuer au club de FBA 1.
Dossier N°563	04/04/2024	580643	ENFANTS DE GENNEVILLIERS	Forfait : SENIORS D5 Poule A du 07/04/2024 – n°27185335 SURESNES J.S. 3 / ENFT DE GENNEVILLIER 1	ENFT DE GENNEVILLIER 1 : -1 point (0 but) SURESNES J.S. 3 : 3 Points (5 buts) 2eme Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ENFANT DE GENNEVILLIER 1 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	30/03/2024	27604930	1	Chatillon Foot Salle	1	Futsal Paulista

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium Futsal U11	Poule B	23/03/2024	27986046	2	Neuilly Fc 92	2	Futsal Paulista
U14 D5	Poule Consolante E	23/03/2024	27787130	21	Sceaux Fc	21	Metro Trans. Us

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U13	Poule B	30/03/2024	27517226	3	Bagneux Com	4	Issy Les Mx Fc

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U11	Poule G	23/03/2024	27487669	2	Suresnes J.S.	2	St Cloud Fc
Critérium U11	Poule H	23/03/2024	27487921	1	Sceaux Fc	1	Meudon A.S.
Critérium U11	Poule I	23/03/2024	27488056	2	Sceaux Fc	2	Meudon A.S.
Critérium U11	Poule J	23/03/2024	27488176	3	Sceaux Fc	3	Meudon A.S.
Critérium U12 Espoir	Poule A	23/03/2024	27489357	22	Boulogne Bil. Ac	21	Neuilly O.
Critérium U12	Poule B	23/03/2024	27499419	24	Asnieres Fc	22	Sceaux Fc
Critérium U12	Poule D	23/03/2024	27499861	23	Rueil Malmaison Fc	22	As Ararat Issy
Critérium U12	Poule F	23/03/2024	27500255	23	Boulogne Bil. Ac	23	Racing Club France

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U13 Label	Poule Unique	16/03/2024	27516801	2	Issy Les Mx Fc	2	Racing Club France

FICHES DEFI TECHNIQUE

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

23/03/2024 n°27489362 RACING CFF / ASNIERES FC
23/03/2024 n°27489357 ACBB / NEUILLY OLYMPIQUE
23/03/2024 n°27489361 NANTERRE ES / ACA

U12 Espoir Poule B

23/03/2024 n°27489673 AS ARARAT ISSY / PLESSIS ROBINSON
23/03/2024 n°27489677 CHAVILLE FC / MONTRouGE FC 92

U13 Label Poule Unique

23/03/2024 n°27516751 BAGNEUX COM / ISSY LES MLX FC 2
23/03/2024 n°27516755 NANTERRE ES 2 / SEVRES FC
23/03/2024 n°27516750 GARENNE COLOMBES / LEVALLOIS SC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.